

Réf: Dossier 446497

Avis de constitution

SOCIETE « YAK VISION »

Siège Abidjan, Adjamé au sein de l'Hôpital General
d'Adjamé lot:98; local n° 33-34, Lot 98, Ilot 0

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 15/09/2025, et enregistrés le 15/09/2025, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « YAK VISION »

Objet : - Transport routier public de personnes et de marchandises;

- Locations d'engins;
- Aménagement foncier;
- Constructions et travaux publics;
- Gestion immobilière;
- Imports/exports;
- Négoces de produits agricoles;
- Commerce général.

Et pour la réalisation de l'objet social :

L'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles. L'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux. la prise en location gérance de tous fonds de commerce. la prise de participation dans toute société existante ou devant être créée. Et généralement, toute opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilière, se rapportant directement ou indirectement a l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital 5,000,000 F CFA divisé en (500.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 500 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social Abidjan, Adjamé au sein de l'Hôpital General d'Adjamé lot:98; local n" 33-34, Lot 98, Ilot 0

Dirigeant(s) M KONATE YACOUBA (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2025-B13-10457 du 13/10/2025 au Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°62931/GTCA/RC/2025 du 13/10/2025

